

SG 23-A5513

**ARRETE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE  
POUR L'ACCES AU GRADE D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET  
DES BIBLIOTHEQUES**

**ANNEE 2023**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n° 95-33 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'**Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques** au titre de la Promotion Interne est fixée comme suit :

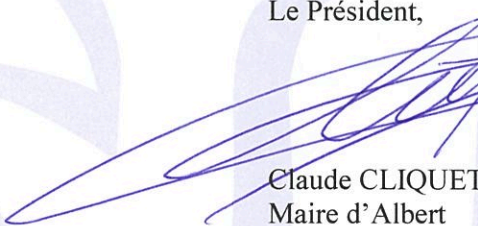
- Madame Isabelle NOIRET

ARTICLE 2 : La date d'effet de cette liste d'aptitude est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à Amiens, le 30 juin 2023

Le Président,

  
Claude CLIQUET  
Maire d'Albert



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté.

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le

Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la transmission au représentant de l'Etat.